

AU FIL DU CONSEIL

2. Lettre de Madame la Directrice de l'école publique d'Orgueil demandant la modification des horaires de la semaine scolaire pour l'année 2008/2009

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Marie-José ARNOULT directrice de l'école publique qui cite en référence le décret 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant

le décret 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, paru au J.O. de la République en date du 18 mai 2008 et de ce fait la durée de la semaine scolaire a été fixée par M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale à vingt quatre heures d'enseignement pour tous les élèves à raison de six heures par jour les : lundi, mardi, jeudi et vendredi

A cet effet, M. le Maire présente au Conseil Municipal la grille des nouveaux horaires proposés par Mme la Directrice, sous contrôle des services de l'Académie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition et valide les tableaux modifiant les horaires de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2008 :

- tableau journalier des horaires de classe
- tableau hebdomadaire des horaires d'école
- tableau des horaires de soutien scolaire, en fonction des semaines de classe, pendant les différentes périodes, trois séances de 40mn hebdomadaire.

3. Ecole publique et garderie municipale

Compte tenu du réaménagement du temps scolaire à la rentrée 2008 (semaine de 4 jours et nouveaux horaires d'entrée et sortie des classes) ; lors de la réunion des membres du comité des parents d'élèves le 31 mai 2008, M. le Maire décide de lancer une enquête auprès des 127 familles, sur le maintien et le fonctionnement de la garderie municipale.

SEANCE DU 4 JUILLET 2008

1. Rapport de la DDAF - exercice 2007 - sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2007 établi par la Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt dans le cadre de la mission d'assistance conseil qui lui a été confiée par délibération du 24 avril 2003.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- estime que le rapport pour l'année 2007 n'appelle aucune observation et l'approuve tel que présenté.

2. Garderie périscolaire et des mercredis

Compte tenu de la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours, M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de maintenir la garderie du mercredi (toute la journée) au nouveau groupe scolaire avec le repas de midi confectionné et servi sur place pour un effectif souvent supérieur à 20 enfants. Les services vétérinaires ayant émis un avis réservé sur le portage des repas les jours de classe, il convient d'envisager d'autres solutions.

En un premier temps une enquête a été effectuée auprès de l'ensemble des parents d'élèves (soit 127 familles) pour connaître le taux de fréquentation de la garderie à la rentrée 2008.

Résultat au 17.06.2008 : 80 familles se sont exprimées dont 77 ont été prises en compte et 3 ne sont pas concernées.

Le 25 juin 2008, M. le Maire a réuni à la salle des fêtes l'ensemble des familles :

Pour la fréquentation les mercredis : réponse favorable de 28 familles + 4 familles excusées.

Une réflexion est engagée avec le CLSH « YAKA JOUER » à Reyniès pour une possibilité d'accueil des enfants d'Orgueil le mercredi.

3. Dégâts causés par l'orage du 1^{er} juin 2008 sur la commune

La pluie abondante durant 1h30 (de 60 à 110mm) dans les secteurs de Mondounas et le village a occasionné des glissements de terrain, notamment la berge du chemin du Ribatel à proximité de la propriété de M. Lachaud-Noyers. La berge du ruisseau s'est effondrée sur plusieurs mètres, ce qui nécessite une intervention pour consolider et sécuriser le lieu. M. le Maire indique qu'il a pris contact avec une entreprise privée pour faire une étude et estimer la dépense.